

COUR SUPRÊME DU YUKON

DIRECTIVE DE PRATIQUE N° 26

Avis de présentation d'avis d'expert

Les règles 40A(2) et (3) des Règles de pratique et le paragraphe 12(1) de la *Loi sur la preuve* sont ainsi libellés :

Règles de pratique

Admissibilité des opinions écrites d'experts

40A(2) Les déclarations écrites exposant l'opinion d'un expert sont admissibles en preuve au procès, sans qu'il soit nécessaire de prouver l'authenticité de la signature de l'expert, si une copie de la déclaration est fournie à chacune des parties au dossier au moins 60 jours avant que la déclaration ne soit présentée en preuve.

Admissibilité des témoignages d'experts

40A(3) Les experts peuvent donner un témoignage d'opinion au procès si une déclaration écrite exposant leur opinion a été remise à chacune des parties au dossier au moins 60 jours avant qu'ils ne témoignent.

Loi sur la preuve

Avis obligatoire

12.(1) Sous réserve du paragraphe (2), le rapport ou la conclusion mentionnée à l'article 10 ne sont admissibles que si la partie qui les présente donne à la partie adverse, dans un délai raisonnable avant le procès, avis de son intention de présenter le rapport ou la conclusion en lui communiquant une copie de l'un ou l'autre qui se rapporte au litige, et lui donne l'occasion raisonnable d'examiner et de faire une copie de toutes les pièces ou autres documents sur lesquels se fonde le rapport ou la conclusion et dont la partie qui le présente a la possession ou la responsabilité, ainsi que les noms de toutes les personnes qui ont fourni les faits sur lesquels se fonde le rapport ou la conclusion.

Ces deux dispositions traitent de la même question et un texte réglementaire l'emporte sur une Règle de pratique. Les règles 40A(2) et (3) doivent être interprétées comme si « au moins 60 jours » était remplacé par « dans un délai raisonnable », de façon à ce que la règle soit interprétée en conformité avec la *Loi*.

La directive ne peut par contre avoir d'effet sur le paragraphe 12(2) de la *Loi sur la preuve*.

Juge Veale
17 janvier 2005